



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19 INT 316

Déposé le : 05.03.19

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Manifestations et frais de sécurité : un duo à questionner

## Texte déposé

En 2013 le Grand Conseil a voté une loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations, qui est entrée en vigueur en 2014.

Selon l'article premier de cette loi, l'Etat facture un émolument aux organisateurs de manifestations pour les prestations matérielles fournies par ses services qui sont nécessaires à assurer la sécurité et l'ordre public lors de tels événements. Le Conseil d'Etat fixe par voie réglementaire les tarifs horaire et kilométrique des prestations définies.

L'Etat peut selon l'article deux de la loi exonérer tout ou partie des émoluments les organisateurs de manifestations présentant un intérêt particulier pour le canton ou pour lesquelles une exonération se justifie en opportunité.

Sur la base de la loi, cinq critères applicables aux manifestations ont été déterminés en vue de l'exonération, soit : le risque en matière de sécurité, la solidité financière de la manifestation, l'impact de la fête pour le canton, la région, le but de la manifestation et le montant alloué à la sécurité pour les organisateurs.

Or, cinq ans après la mise en vigueur de la loi susmentionnée, force est de constater que si le principe d'une telle facturation peut être compréhensible, la mise en œuvre de la loi pose problème. Ainsi, si les organisateurs reconnaissent et saluent le travail des gendarmes, les critères d'appréciation de la loi, qui échappent au Grand Conseil, paraissent peu clairs et la facturation des prestations étatiques peut s'avérer salée ; et ce au risque de démotiver les personnes, majoritairement bénévoles, qui organisent des manifestations d'importance, par exemple des carnivals. Les organisateurs des Brandons de Payerne ont ainsi fait état en 2019 d'un devis de CHF 30'000 francs pour la police cantonale (avant exonération et sans compter les frais de sécurité privée, ambulanciers et samaritains). Il ne faut pas oublier que les bénéficiaires éventuels liés à l'organisation de telles fêtes sont très largement réinvestis pour les éditions suivantes.

Les questions suivantes reviennent dans le cadre de l'application de la loi sur la facturation des

prestations matérielles :

- Comment le dispositif sécuritaire propre à chaque manifestation est-il défini ? Ce standard est-il rediscuté en fonction des expériences réalisées suite au déroulement d'une manifestation en vue de la suivante ?
- Comment les critères d'exonération ont-ils été définis ?
- Quelle est la pondération de ces critères ?
- Quelle est l'interprétation faite de chacun de ces critères ?
- Ces critères sont-ils transmis, voire discutés avec les organisateurs de manifestations avant les manifestations et/ou après lors de la facturation des prestations ?
- La pratique de forfaits serait-elle envisageable ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

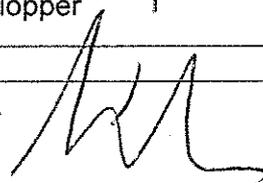


Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur : Luisier Christelle

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

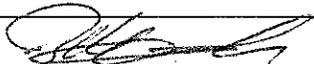
Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

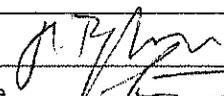
Baux Céline

Berthoud Alexandre 

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu 

Bolay Guy-Philippe 

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François 

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

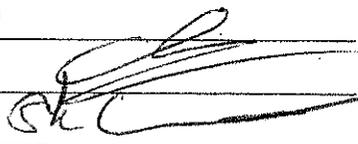
Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien 

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

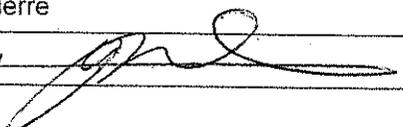
Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory 

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole 

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquo Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

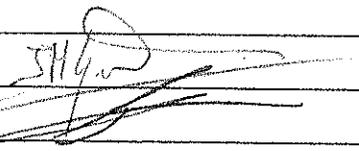
Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc 

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Gardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glaysre Yann

Gross Florence 

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

## Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe

Joly Rebecca

Jungclaus Delarze Susanne

Keller Vincent

Labouchère Catherine

Liniger Philippe

Lohri Didier

Luccarini Yvan

Luisier Brodard Christelle

Mahaim Raphaël

Marion Axel

Masson Stéphane

Matter Claude

Mayor Olivier

Meienberger Daniel

Meldem Martine

Melly Serge

Meyer Keller Roxanne

Miéville Laurent

Mischler Maurice

Mojon Gérard

Montangero Stéphane

Mottier Pierre François

Neumann Sarah

Neyroud Maurice

Nicolet Jean-Marc

Paccaud Yves

Pahud Yvan

Pernoud Pierre André

Petermann Olivier

Podio Sylvie

Pointet François

Porchet Léonore

Probst Delphine

Radice Jean-Louis

Rapaz Pierre-Yves

Räss Etienne

Ravenel Yves

Rey-Marion Alette

Rezso Stéphane

Richard Claire

Riesen Werner

Rime Anne-Lise

Rochat Fernandez Nicolas

Romanens Pierre-André

Romano-Malagrifa Myriam

Roulet-Grin Pierrette

Rubattel Denis

Ruch Daniel

Rydlø Alexandre

Ryf Monique

Schaller Graziella

Scheiker Carole

Schwaar Valérie

Schwab Claude

Simonin Patrick

Sonnay Eric

Sordet Jean-Marc

Stürner Felix

Suter Nicolas

Thalmann Muriel

Thuillard Jean-François

Treboux Maurice

Trolliet Daniel

Tschopp Jean

van Singer Christian

Venizelos Vassilis

Volet Pierre

Vuillemin Philippe

Vuilleumier Marc

Wahlen Marion

Weissert Cédric

Wüthrich Andreas

Zünd Georges

Zwahlen Pierre